

O B J E T : Stade EST.
Marché SEGEFOM. Remise de Pénalités.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par courrier en date du 17 Juillet 1980, Monsieur le Liquidateur de la SEGEFOM me faisait parvenir un état des sommes dues, selon lui, par la municipalité à la SEGEFOM pour le chantier du Stade de l'EST.

De cet état, vérifié par les services techniques, il ressort un montant de pénalités de 376 037,42 F pour lequel le liquidateur sollicite de votre bienveillance une non application.

A cet égard, le représentant de l'entreprise insiste sur l'effort réalisé par la SEGEFOM, en particulier pour l'exécution du petit Stade (Hand-Ball, Basket-Ball) dans des délais très brefs de façon à répondre aux souhaits de la Municipalité alors même qu'elle "rencontrait des difficultés financières bien connues".

Il faut signaler enfin que ce montant de pénalités représente environ 6% du marché SEGEFOM. (Pénalités appliquées sans plafonnement conformément au C.C.A.G. à raison de 1/3 000^e du montant nominal du marché par jour calendaire de retard).

J'ai l'honneur, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire.

Monsieur Marcel HOARAU lit l'avis des Commissions :
"Les Commissions ne sont pas favorables à la remise de pénalités sollicitées, le principal argument présenté par l'entreprise ayant fait l'objet d'un dédommagement en cours de chantier".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Quand on parle dans le texte du rapport de l'effort réalisé par le SEGEFOM pour l'exécution du petit stade, il faut préciser que cela a fait l'objet d'une augmentation qui a été payée par nous et qui fait donc déjà partie du contentieux.
Mesdames et Messieurs, je mets aux voix l'avis des Commissions.

L'avis des Commissions EST ADOPTE A L'UNANIMITE.
La remise des pénalités est donc refusée.

VU - St Denis le 26 Novembre 1980
P/le Préfet, le Secrétaire Général
Signé : Ridier CULTIAUX

Pour Copie Certifiée Conforme
Le chef de Bureau délégué
Jacques LACOSTE